



BULLY - LE LIEN COMMUNAL



N° 113 - NOVEMBRE 2006

Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 Bully - Tél : 04.74.01.00.67 - Fax : 04.74.01.33.92 - e-mail : mairie@bully.fr
Bulletin municipal d'information imprimé par nos soins

INFORMATIONS MUNICIPALES



Principales décisions du Conseil Municipal en date du 16 Octobre 2006 :

- ❖ Révision du tarif et des modalités d'application des vacations de police dans le cadre de la surveillance des opérations funéraires, à compter du 1^{er} novembre.
- ❖ Signature d'un contrat pluriannuel avec le Département du Rhône concernant des programmes de travaux et d'acquisition de matériel subventionnables.
- ❖ Approbation du projet de révision simplifiée du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols), sur l'avis favorable du rapport du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique du 24 août au 23 septembre dernier.
- ❖ Approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle dans les termes de la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2006, portant essentiellement sur les modifications de la compétence voirie et de la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire, sur la prise de compétence réseau câblé, entre autres.
- ❖ Accord pour nouvelles modalités de classement des réseaux, espaces verts et bassins de rétention des lotissements dans le domaine Public, sous réserve de conditions très particulières.

Prochaine séance publique du Conseil Municipal : le Lundi 04 Décembre 2006.

Listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune sont reçues en mairie jusqu'au 30 décembre 2006, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat. Se munir d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

Recensement des Jeunes : indispensable pour devenir citoyen

Il est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

Pour cela, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans et jusqu'à la fin du mois suivant leur anniversaire. Ainsi, les jeunes garçons et filles nés en Novembre et Décembre 1990 doivent se présenter en mairie, respectivement en Novembre et Décembre 2006, munis du livret de famille et de leur carte nationale d'identité.

Police municipale

Comme annoncé dans notre précédent Lien, Mr Jérôme SAINT-BONNET, nouvellement embauché, occupe désormais les fonctions de policier municipal sur les trois communes de Bully, Châtillon d'Azergues et Saint-Germain / L'Arbresle. C'est ainsi qu'il est chargé, dans le cadre de ses attributions, de tâches bien précises, que les Maires des 3 communes concernées ont décidé de porter à votre connaissance dans la note d'information ci-après.

.../...

Messieurs les Maires de
Bully,
Chatillon d'Azergues,
Saint Germain sur l'Arbresle

le 19 septembre 2006

NOTE à la POPULATION

Nous vous informons que nous avons recruté Jérôme SAINT-BONNET, policier municipal qui exercera ses fonctions sur nos trois communes à compter du 1^{er} octobre 2006.

Cette volonté est née du constat des transformations des comportements et des modes de vie liées à l'évolution de nos populations. De plus face aux évolutions réglementaires et législatives, le besoin d'un réel service de proximité apparaît nécessaire pour aider les maires à exercer leurs pouvoirs de police : petites incivilités, non respect de l'ordre et de la tranquillité publique, non respect de l'environnement.....

C'est pourquoi, nous avons recruté Monsieur SAINT-BONNET, policier municipal.

Il assurera des permanences en mairie au cours desquelles la population pourra être reçue :

- le mardi après-midi à Chatillon d'Azergues,
- le mercredi matin à Bully,
- le jeudi matin à Saint Germain sur l'Arbresle.

Il sera également présent sur chacune de nos communes lors de patrouilles.

Monsieur Saint-Bonnet sera chargé des missions suivantes :

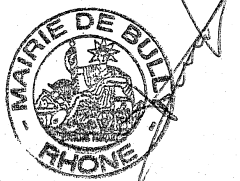
- accueil et relation avec la population et la jeunesse,
- veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, et la sécurité et de la salubrité publiques, en rapport avec les réglementations et les arrêtés pris par les maires,
- recherche et relevé des infractions et verbalisation,
- respect du code de la route et du stationnement,
- police de l'urbanisme,
- police funéraire,
- divagation des animaux,
- dégradation des biens publics et privés,
- prévention et action pour règlement amiable des conflits de voisinage,

Une période de rappel et de sensibilisation jusqu'au 31 décembre 2006 sera observée afin que chacun de nous puisse découvrir la présence et les interventions du service de police municipale. Cette période permettra de rappeler à tous les attitudes civiques et responsables liées au respect des lois, des personnes et de l'environnement. Dès la fin de cette période, toutes les infractions seront sanctionnées.

Dans nos communes, le relationnel, le respect de l'autre ainsi que des biens privés et publics participent à un bon équilibre de notre vie quotidienne. Notre but n'est pas de réprimer mais d'encadrer nos comportements.

Messieurs les Maires de
BULLY

T.DURET



CHATILLON d'Azergues

JC. DUCLOT



ST GERMAIN sur l'Arbresle

D. DI ROCCO



INFORMATIONS DIVERSES

Collecte des ordures ménagères : En raison du 11 novembre, férié, le ramassage sera avancé au vendredi 10.

Repas de l'Amitié

Joie et bonne humeur étaient au rendez-vous le 22 octobre dernier, autour des séniors de plus de 70 ans qui avaient répondu présents à l'invitation du Centre Communal d'Action Sociale et de la Municipalité. Merci aux organisateurs bénévoles qui ont œuvré et aidé à la préparation de cette journée, ainsi qu'aux viticulteurs qui chaque année offrent le beaujolais !

Recensement de la population : Bully sera concerné en 2007

Pour ce faire, la commune recrute agents recenseurs, hommes ou femmes. Profil de poste demandé : discrétion, certaine aisance administrative, autonomie, disponibilité, rigueur.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature écrite accompagnée d'un C.V. le plus rapidement possible en mairie, à l'attention de Mr le Maire.

Des précisions et informations seront apportées prochainement sur les dates et modalités du recensement proprement dit.

Enquête I.N.S.E.E.

Le Service Statistique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques effectue sur le territoire de notre commune, du 23 octobre au 23 décembre, une enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en France.

Cette enquête fait partie d'une opération unique en Europe à cette échelle ; elle est menée en parallèle dans 12 autres pays. L'objectif est de recueillir des informations sur la santé, la vie familiale et sociale, les ressources et activités des personnes de 50 ans et plus.

Les personnes enquêtées seront contactées personnellement par les Services de l'INSEE. Chaque enquêteur, habilité pour réaliser l'enquête, sera muni d'une carte officielle avec photographie. Contact pour plus d'informations : Mr Clozel au 04.78.63.24.25

Déchets végétaux

En aucun cas, les déchets de végétaux (tonte d'herbe, taille de haies, etc....) ne doivent être déversés dans les fossés ou autres lieux communaux, ni même brûlés sur votre propriété par respect et civisme envers vos voisins, sous peine de poursuites. Le règlement sanitaire départemental interdit tout feu des particuliers, hormis les agriculteurs.

Pour s'en débarrasser, un seul endroit à votre disposition : la déchetterie de Fleurieux/l'Arbresle.

Déchetterie à Fleurieux/L'Arbresle (Tél : 04.74.01.35.63) : horaires du 1^{er} octobre au 31 mars

Elle est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H.

Trésor Public : campagne « Paiement de l'impôt : simplifier la vie »

Pour vous simplifier la vie, optez pour le **prélèvement** ! Vous avez le choix entre **2 formules** :

- la mensualisation : prélèvement chaque 15 du mois du dixième de l'impôt payé l'année précédente
- le prélèvement annuel (taxe d'habitation – taxe foncière) ou par tiers (impôt sur le revenu) : prélèvement systématique 10 jours après la date limite de paiement.

Vous pouvez **joindre votre interlocuteur privilégié** : Le Centre Prélèvement Service :

Par **téléphone** au 0 820 012 011 (de 8h30 à 19h) ; par **courriel** : cps.lyon@finances.gouv.fr ;

par **courrier** : 69327 Lyon Cédex 03 ; par **télécopie** au 04.37.91.87.97

Vous pouvez également payer vos impôts par internet sur le site www.impots.gouv.fr

Téléthon

Prochaine réunion de préparation le mardi 7 novembre à 18 H 30 au centre culturel. Associations et bénévoles seront les bienvenus. Contact : Alain Cholley (04.74.01.49.23) ou Jacqueline Duclos (04.74.01.44.14)

Pompiers - La tournée des calendriers s'effectue chaque dimanche jusqu'au 17 décembre prochain.

Votre meilleur accueil leur ferait le plus grand plaisir!

.../...

LES ASSOCIATIONS

Amicale des CLASSES EN 7

Prochaine réunion le jeudi 9 novembre à 20h30 au centre culturel. A l'ordre du jour : préparation soirée du Beaujolais Nouveau du 18 novembre. Contact : Evelyne GOUTTENOIRE au 04.74.01.09.28

Sou des Ecoles

De délicieuses pizzas seront mises en vente le vendredi 24 novembre. Notre fournisseur, La Grange aux Pizzas, vous propose 8 variétés différentes, à votre choix. Les bulletins de réservation vont être distribués aux enfants de l'école publique. Toute autre personne intéressée peut prendre contact pour passer commande auprès d'Emilie ROCHET, au 04.74.26.70.96 (avant 20 h le soir).

Bibliothèque désormais informatisée Adresse e-mail à noter : bibliotheque@bully.fr

Les bénévoles, fraîchement formés, demandent aux abonnés un peu d'indulgence si l'enregistrement ou l'accueil est un peu plus long les premiers temps, ainsi que le strict respect des horaires d'ouverture, du fait des connexions informatiques : Lundi de 16h30 à 18h, mercredi de 15h30 à 18h, samedi de 9h30 à 11h30

DATES A RETENIR - PROCHAINES MANIFESTATIONS

SAMEDI 11 NOVEMBRE

Rendez-vous fixé à **10h30**, devant la **Stèle du Souvenir**, place du village, pour la **cérémonie** et le **dépôt de gerbe**.

Commémoration de l'ARMISTICE 1918

SAMEDI 18 NOVEMBRE

LES CLASSES EN 7 organisent LA SOIREE DES PRIMEURS

Repas dansant à la salle du Repiel, à partir de 20h.

Ambiance assurée !!

18 E. adultes - 9 E. enfants – de 12 ans Cartes de réservation à retirer auprès d'Evelyne Gouttenoire 04.74.01.09.28

DIMANCHE 3 DECEMBRE

13h30 - Maison de La Salette

BELOTE COINCHEE

organisée par les Amis des Aînés

MARDI 5 DECEMBRE

Commémoration de la fin des conflits en Afrique du Nord

Cette cérémonie se déroulera au **Monument aux Morts de NUELLES** à **16h** avec la participation des communes de BULLY, NUELLES, St GERMAIN, SARCEY. La Section de Bully remettra, ce jour, une gerbe au pied de la Stèle du Souvenir, place du village à Bully.

MERCREDI 6 DECEMBRE

12h - Salle d'animation du Repiel

REPAS CANTONAL des ANCIENS COMBATTANTS

inscriptions auprès de Louis Debourg 04.74.01.50.05

VENREDI 8 DECEMBRE

Le COMITE d'ANIMATION vous donne rendez-vous vers 18H30 sur la place du village

FETE DES LUMIERES

SAMEDI 9 DECEMBRE

Salle d'animation du Repiel, à partir de 18h

SOIREE FESTIVE MUSICALE DU

Participation enfants Halte-Garderie, écoles publique et privée St Vincent, Sapeurs-Pompiers

TELETHON

VENEZ NOMBREUX

ON COMPTE SUR VOUS !!